1778 ANNO 987 1600

LA GAZETTE D'ERMENONVILLE

Novembre 2026

À la une

INSTALLATION DE NOUVELLES CAMERAS



Après une première étape principalement destinée à sécuriser les entrées du village, ces nouveaux équipements viennent désormais renforcer la surveillance de plusieurs secteurs stratégiques au cœur de la commune.

Le dispositif s'appuie sur des technologies adaptées aux différents besoins du terrain. Des caméras panoramiques permettent d'offrir une vision globale et élargie, tandis que des équipements dotés de la vision nocturne garantissent une surveillance optimale 24h/24.

En complément, des caméras à lecture automatique de plaques d'immatriculation ont été déployées pour contrôler et sécuriser les principaux axes de circulation.

Afin de garantir le respect absolu de la vie privée des habitants, les espaces privatifs sont systématiquement floutés sur les images.

Enfin, l'accès aux enregistrements est rigoureusement encadré : les images ne peuvent être visionnées que sur réquisition des services de gendarmerie, qui disposent d'un accès à distance pour plus d'efficacité.

L'Agenda Du Mois

- 5 novembre : Conseil municipal 19h
- 6 novembre : Cercle des aînés 14h
- 7 novembre : Visite de l'église 14h
- 8 novembre : Marché Campagnard 9h
- 11 novembre : Cérémonie armistice 11h
- 19 novembre : Cercle des aînés 14h
- 19 novembre : Beaujolais Nouveau 19h30
- 22 novembre : Biblio - Apéro littéraire 18h
- 27 novembre : À la bonne raclette 12h
- 27 novembre : Dératisation - journée
- 29 novembre : Biblio - Atelier tricot 16h

L'Édito

Chères Ermenonvilloises, chers Ermenonvillois,

Je souhaite revenir sur les événements des 17 et 18 octobre en France. Les violences visant à remettre en cause l'autorité de nos institutions, ainsi que les agressions envers les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers, sont inacceptables. S'en prendre à celles et ceux qui assurent notre sécurité est une atteinte grave à nos valeurs. De tels agissements ne peuvent être tolérés. Le respect de l'autorité publique et de ceux qui s'engagent quotidiennement à notre service est le fondement de notre démocratie.

Au niveau local, cette période est l'occasion de rappeler quelques règles de civisme indispensables à la tranquillité et à la sécurité de tous.

Concernant nos chiens, leur tenue en laisse est obligatoire en forêt du 15 avril au 30 juin. En dehors de cette période, ils doivent rester sous le contrôle de leur maître, ne pas divaguer hors des sentiers et pouvoir être rappelés immédiatement. Nos espaces naturels sont partagés et tous les usagers ne sont pas à l'aise avec des animaux en liberté. Merci de faire preuve de vigilance pour éviter tout incident.

Le stationnement dans la rue principale, près de la statue de Jean-Jacques Rousseau ou rue Souville, reste un problème récurrent. Ces stationnements gênants entravent la circulation et compromettent la sécurité des piétons et automobilistes. Le respect des règles est impératif : les infractions constatées feront l'objet d'une verbalisation.

Enfin, le pont situé chemin du Moulin est interdit à la circulation des véhicules par arrêté municipal. Malgré cela, certains continuent de l'emprunter. Il est crucial de respecter cette interdiction pour préserver la sécurité de tous et éviter la dégradation de l'ouvrage.

Ces rappels ne sont pas de simples contraintes, mais des règles de bon sens pour vivre sereinement dans notre village. Le civisme et le respect des règles de vie collective sont l'affaire de tous et garantissent le bon fonctionnement de notre commune.

Je vous remercie pour votre compréhension et vous souhaite à toutes et à tous un excellent mois de novembre.



Jean-Michel Cazères
Maire d'Ermenonville

Directeur de la publication : Jean-Michel Cazères • Impression et distribution par nos soins • Ne pas jeter sur la voie publique.

Les Temps Forts

Promenade d'automne

Le samedi 3 octobre, la commune proposait une promenade d'automne au cœur de la forêt et du Parc Jean-Jacques Rousseau. Petits et grands ont pu profiter d'une balade d'environ une heure pour découvrir les paysages et les couleurs de l'automne.



Loto octobre rose



Le samedi 24 octobre, la commune et l'association Erm'en Fête ont organisé un loto dans le cadre d'Octobre Rose. Habitants et participants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour une soirée placée sous le signe de la solidarité. Une partie des recettes des cartons a été reversée à une association engagée dans la lutte contre le cancer du sein.

Merci à tous les participants pour leur présence et leur générosité, ainsi qu'aux bénévoles et à l'association Erm'en Fête.



Accueil de loisirs



Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants de *La Piste aux Étoiles* ont vécu deux semaines particulièrement animées, rythmées par le thème de la musique !

Au programme : activités créatives et musicales, grands jeux, course d'orientation et même un tournage vidéo. Les enfants ont également profité d'une belle journée à La Mer de Sable pour célébrer Halloween, entre attractions, déguisements et frissons.

Pour les prochaines sessions organisées par l'ACM, les inscriptions seront disponibles sur le Portail Famille et pour tout renseignement : **acm@ermenonville60.fr**

L'apres-midi frissons

Ce samedi 31 octobre, sorcières, fantômes, vampires et petits monstres ont rendez-vous à Ermenonville pour un après-midi placé sous le signe de la fête et des frissons !

A partir de 14h : ateliers créatifs, maquillage, jeux, goûter et concours de déguisements. Petits et grands pourront profiter de ce moment festif avant de partir à la chasse aux friandises dans les rues du village sous la responsabilité de leurs parents.

Les maisons souhaitant participer et distribuer des friandises, n'oubliez pas d'afficher la petite pancarte *officielle*.

La Vie Du Village

Catalogue de Noël



La municipalité invite les enfants de 0 à 12 ans à découvrir le catalogue de Noël et à choisir leurs cadeaux.

Le catalogue et le bon de commande sont disponibles à partir du **7 octobre** en mairie et sur le site internet de la commune. Chaque enfant doit faire deux choix, afin de prévoir une alternative dans le cas où le premier cadeau choisi ne serait plus disponible.

Les bons de commande doivent être retournés avant le **27 novembre.** Pour chaque commande, il sera nécessaire de fournir un justificatif de domicile ainsi que le livret de famille. La distribution sera assurée en personne par le Père Noël d'Ermenonville, le **samedi 12 décembre.**

Lettre au Pere Noël



Le Père Noël prépare déjà sa tournée ! Les enfants d'Ermenonville sont invités à lui envoyer leur plus belle lettre. Une boîte aux lettres spéciale sera installée chaque matin devant l'école à compter du **lundi 23 novembre et jusqu'au mardi 15 décembre.** Les enfants pourront également déposer leur courrier en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

Alors, à vos crayons, feutres et plus belles idées… Le Père Noël attend vos lettres avec impatience !

Voisins vigilants et solidaires

La commune rappelle que la fourniture d'un justificatif de domicile valide est obligatoire pour toute création de compte sur le dispositif **Voisins Vigilants et Solidaires**. Sans cette pièce, l'adhésion ne peut pas être validée par la plateforme.

Pensez à joindre votre document dès votre inscription afin d'éviter un refus et de permettre le traitement de votre demande dans les meilleurs délais.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Referencement des professionnels

La commune souhaite mettre à l'honneur les artisans, entrepreneurs, assistantes maternelles et entreprises installés à Ermenonville en leur proposant d'être référencés sur le site internet de la commune et dans le livret d'accueil.

Cette démarche a pour objectif de faire connaître et valoriser les professionnels de notre commune auprès des habitants et des nouveaux arrivants.

Afin de faciliter votre inscription et de garantir une publication claire et sécurisée des informations, un formulaire de référencement a été spécialement préparé.

Il vous suffit de le compléter et de le retourner à la mairie.

Nous invitons tous les professionnels de la commune qui souhaitent être référencés à participer à cette démarche.

Les Rendez-Vous

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le **jeudi 5 novembre à 19 heures** dans la salle du Conseil.

Marche Campagnard



Le traditionnel marché campagnard aura lieu le **dimanche 8 novembre de 9 heures** à 13 heures sur le parking Jean-Jacques Rousseau.

Visite de l'eglise

Une visite de notre église Saint-Martin est proposée le **samedi 7 novembre de 14 heures à 18 heures**.

Le cercle des aines



Le Cercle des Aînés vous donne rendez-vous le **vendredi 6 et jeudi 19 novembre à 14 heures** pour les traditionnels jeux.

Le **vendredi 27 novembre à 12 heures,** les membres se retrouveront également autour d'un déjeuner *À la bonne raclette*.

La participation est de 10€ par personne et les inscriptions se font auprès de la mairie.

Commemoration du 11 novembre

À l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, la commune vous donne rendez-vous le **mercredi 11 novembre à 11 heures** devant le cimetière.

La cérémonie se poursuivra au monument aux morts, devant la mairie, avec notamment La Marseillaise interprétée par les enfants, qui sont tous invités à y participer.

La matinée se clôturera par un vin d'honneur offert par la commune.

Beaujolais nouveau

La commune invite les Ermenonvillois à célébrer l'arrivée du Beaujolais Nouveau le **jeudi 19 novembre à 19h30**, à la salle des fêtes.

Venez partager un verre et une dégustation dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Soirée réservée aux habitants du village.

Deratisation

Un véhicule muni d'un haut-parleur passera dans les rues afin de distribuer des sachets de produit pour lutter contre les rats et souris le **vendredi 27 novembre.**

Culture

Les rendez-vous de la bibliotheque

La bibliothèque d'Ermenonville vous propose deux rendez-vous en novembre :

Apéro littéraire : Dimanche 22 novembre à 18h.
Venez partager vos coups de cœur littéraires autour d'un moment d'échange et de découverte.

Atelier tricot : Dimanche 29 novembre à 16h.
Un moment créatif et convivial pour tricoter, échanger des astuces et partager un savoir-faire.

Renseignements et inscriptions auprès de la bibliothèque :
bm.ermenonville@gmail.com

Point Travaux

En plus de l'entretien hebdomadaire traditionnel, les peintures à l'étage de la mairie ont été refaites par les agents municipaux eux-mêmes.

Du Ping-Pong a l'aire de jeux !

De nouveaux équipements viennent compléter l'aire de jeux du four à chaux : une table de ping-pong et des bancs sont désormais à disposition des habitants. Pour le confort et la sécurité de tous, le site est placé sous vidéoprotection.

Pont du Chemin du Moulin

Le non-respect de la fermeture du pont du Chemin du Moulin devient particulièrement problématique. Régulièrement, les barrières de sécurité sont déplacées pour permettre le passage de voitures, voire de camions. Pour rappel, cet ouvrage est extrêmement fragilisé car ses fondations ont complètement disparu.

Le pont risque de s'effondrer à tout moment. S'y engager est d'une extrême dangerosité et un effondrement mettrait non seulement des vies en danger, mais aggraverait considérablement les dégâts et prolongerait la durée des travaux.

Bien que cette déviation représente une contrainte au quotidien, le passage par la rue de la Cavée reste parfaitement accessible.

Communication de la CCPV

Collecte des dechets un nouveau rythme des le 11 janvier 2027

Les Valoisiens trient plus, compostent plus et jettent moins : c'est une excellente nouvelle ! Le bac gris étant rarement plein le jour de la collecte, il n'est plus nécessaire de le collecter aussi souvent.

Dès le 11 janvier 2027, un nouveau schéma de collecte entre en vigueur sur les 62 communes du Pays de Valois.

Pourquoi changer le rythme ?

Les habitudes changent, le rythme des collectes aussi ! Cette évolution répond avant tout à un constat : le bac gris est rarement plein le jour de la collecte. En 2025, la communauté de communes a mené une étude pour mieux comprendre les comportements des habitants afin d'optimiser le service d'enlèvement des déchets ménagers dans le cadre du renouvellement du marché public.

L'état des lieux est encourageant puisque le volume d'ordures ménagères (bac gris) a nettement diminué ces dernières années, passant de 216 kg par habitant en 2019 à 206 kg en 2025. Une baisse qui s'explique par des foyers qui trient de plus en plus et compostent davantage, avec 2 300 composteurs aujourd'hui adoptés par les Valoisiens. Grâce aux efforts de chacun et en adaptant la fréquence des collectes, la communauté de communes parvient à maîtriser le coût du service, avec une baisse de 6 % avec le nouveau marché public.

Une économie que l'intercommunalité a répercutée sans attendre, dès janvier 2026, en baissant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, qui ne cesse d'augmenter passant de 3€ par tonne en 2019 à 15€ aujourd'hui, aurait mécaniquement pesé très lourd sur le coût de la prestation. C'est tout le sens du nouveau schéma de collecte qui a été adopté par les élus communautaires ayant à l'esprit qu'il fallait adapter le service aux usages réels des habitants tout en ayant la maîtrise des coûts.



Ce qui change a partir du 11 janvier 2027

• Bac gris (ordures ménagères) **: une collecte tous les 15 jours** pour la majorité des foyers, notamment l'habitat pavillonnaire. Certains habitats denses, les grands collectifs et l'hypercentre ne sont pas concernés, leur organisation restant adaptée à leurs contraintes.

• Bac vert (déchets verts) : **une collecte tous les 15 jours**, de fin mars à mi-novembre, hors août.

Ce qui ne change pas

• Le bac jaune (emballages et papiers) reste collecté toutes les semaines.

• Le verre continue d'être déposé dans l'une des 183 bornes d'apport volontaire du territoire.

• La collecte des encombrants sur rendez-vous est maintenue, avec un délai d'attente d'une semaine à deux mois selon les périodes. Les DEEE (appareils électriques et électroniques) en sont exclus : ils peuvent être repris gratuitement par les par les magasins en cas d'achat (un pour un), ou déposés en déchetterie ou en recyclerie.

Alleger son bac gris, c'est facile !

Avec les bons gestes, le bac gris pourrait ne contenir que 31 % de déchets. Les biodéchets (22 %) et l'alimentaire (21 %) en représentent encore une grande part. Pour les réduire : acheter juste, éviter le gaspillage, réparer ou donner plutôt que jeter, et trier les emballages et papiers dans le bac jaune. En cas de doute, l'application guide du tri CITEO répond pour chaque déchet.

La communauté de communes propose des composteurs en bois à prix réduit (400 ou 600 litres) et des bio-seaux pour la cuisine.

Renseignements :

03 44 88 30 91
environnement@cc-paysdevalois.fr

Les calendriers de collecte 2027 seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres courant décembre. Ils seront aussi disponibles sur cc-paysdevalois.fr.

La CCPV propose une aide de 50 € pour l'achat d'un recuperateur de pluie.

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau, la Communauté de Communes du Pays de

Valois propose une aide financière de 50€ pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie de plus de 500 litres.

Directement reliées aux gouttières, ces cuves permettent de collecter et de stocker les eaux qui peuvent ensuite être utilisées pour arroser le jardin.

Conditions :

• Aide : 50 % du prix d'achat, plafonnée à 50€

• Pour les particuliers et les entreprises